SOLIDAIRES FINANCES PUBLIQUES
DES PYRENEES-ATLANTIQUES

CAP Locale B en A

du 8 novembre 2018

Madame la Présidente,

Le projet de loi de finances a annoncé la suppression de 2130 emplois à la DGFIP. En cumulé depuis 2002 notre administration a perdu 40 000 emplois.

Les difficultés rencontrées pour faire face aux missions et à leur exercice génèrent une véritable souffrance au travail, des conflits éthiques et une perte de sens importante, source de risques psychosociaux avérés.

Les témoignages des personnels au travers des différents baromètres sociaux sont là pour en témoigner. Les agents qui se plaignent d'un changement trop rapide, voire perpétuel seront servis quand le directeur général, dans la foulée du discours de Gérald Darmanin, indique à la presse que la DG va continuer de restructurer le réseau de la DGFIP encore plus vite et encore plus lourdement de manière à resserrer significativement le nombre de nos implantations.

Des propos d'autant plus étonnants qu'ils sont en décalage complet avec l'orientation du ministre, et qu'il nomme « la déconcentration de proximité ».

À cela viennent s'ajouter toutes les attaques portées contre les fonctionnaires que recèle le programme action public 2022.

Le but poursuivi par le gouvernement est de vider les CAP de leur substance. En supprimant toute compétence sur les actes en matière de mobilité et de mutation, en supprimant toute compétence sur les actes intervenant à la demande de l'agent en matière statutaire, en supprimant toute compétence de droit sur les mesures individuelles favorables.

D'ailleurs, la DGFiP, toujours à la pointe en matière de régression des droits des agents, envisage de supprimer pour les évaluations les recours en CAP nationale.

Concernant cette CAP, Solidaires Finances Publiques réaffirme son attachement à la promotion sociale interne qui doit pouvoir s'exprimer à tous les moments de la vie professionnelle dans le respect des règles statutaires. Pour nous, les plans de qualifications doivent être ambitieux compte-tenu du niveau de technicité et d'expertise des agents C, B et A, et doivent être mis en œuvre prioritairement via les concours et les examens professionnels. La liste d'aptitude est également un des vecteurs de cette promotion interne mais pour nous, ce mode de sélection doit constituer une voie alternative d'accès à la catégorie supérieure pour les agents n'ayant pas pu bénéficier de la promotion interne par concours ou examen professionnel. Le nombre de potentialités a chuté à 85 cette année.

Année après année, les possibilités de promotion s'étiolent. Les agents sont désabusés, le rapport de confiance a fait place à de la défiance vis à vis de notre administration. Et ce n'est pas la diminution

constante du plan de qualification qui va les faire changer d'avis puisque cette baisse caractérise la non reconnaissance de leur engagement.

Solidaires Finances Publiques votera « contre » le projet présenté par l'administration, non pas, bien entendu, contre les agents figurant sur cette liste, mais compte tenu des points figurant dans notre déclaration liminaire, des modalités subjectives de sélection des agents et l'impossibilité de traiter dans le cadre de la CAP Nationale les dossiers non classés localement dans la catégorie « excellent ».